Haïti

En 2015, Haïti a réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a adopté un plan d'action national de lutte contre la traite des personnes, qui fournit une protection et une assistance sociale aux victimes de la traite des personnes, y compris les enfants. Il a également assuré la formation de juges locaux au sujet de la loi de 2014 sur la lutte contre la traite des personnes et a continué à participer à plusieurs programmes visant les pires formes de travail des enfants, y compris un nouveau programme dont l'objectif est de combattre le travail des enfants et d'améliorer les conditions de travail dans l'agriculture. Toutefois, en Haïti, des mineurs sont impliqués dans le travail des enfants, notamment dans le domaine de la domesticité et l'agriculture. Il n'y a pas d'âge minimum bien défini et facilement applicable d'admission au travail domestique. Les ressources limitées pour l'application systématique des lois sur le travail des enfants entravent les efforts entrepris par le gouvernement pour protéger les enfants des pires formes de travail des enfants. Les programmes sociaux de lutte contre le travail des enfants sont également insuffisants pour bien s'attaquer à ce problème dans son ensemble.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants, y compris de ses pires formes, en Haïti, sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Veiller à ce que tous les enfants soient protégés par la loi, y compris ceux qui font du travail en dehors d'arrangements contractuels.	2014 – 2015
	Établir des sanctions significatives en cas d'emploi d'enfants en contravention du Code du travail.	2009 – 2015
	Préciser clairement l'âge minimum d'admission au travail domestique.	2009 – 2015
	Veiller à ce qu'il soit interdit aux enfants de moins de 18 ans d'effectuer les types de travaux visés dans la Recommandation N° 190 de l'OIT, notamment le travail dans des environnements insalubres.	2009 – 2015
	Clarifier le cadre juridique pour que la loi de 2003 relative à l'interdiction et à l'élimination de toutes formes d'abus, de violences, de mauvais traitements ou traitements inhumains contre les enfants comprenne des sanctions civiles et pénales significatives pour toutes les infractions.	2011 – 2015
	Interdire et criminaliser l'utilisation d'enfants dans des spectacles pornographiques.	2009 – 2015
Mise en application	Recueillir et rendre accessibles au public des informations sur les inspections du travail effectuées par le ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST), en particulier le montant des fonds alloués au MAST, le nombre des inspecteurs du travail et s'ils ont reçu une formation, le nombre et le type d'inspections du travail, le nombre d'infractions aux lois sur le travail des enfants constatées et d'affaires confiées aux autorités judiciaires, et les sanctions imposées et perçues pour les infractions.	2013 – 2015
	Autoriser les inspecteurs à imposer des sanctions ou faire accélérer le traitement des infractions relatives au travail des	2013 – 2015

	enfants par les tribunaux du travail et par l'intermédiaire d'autres organes juridiques appropriés.	
	Améliorer les pratiques et les mécanismes institutionnels pour que les enfants dont le travail a été constaté pendant des inspections du travail ou d'autres actions de répression reçoivent les services sociaux appropriés.	2013 – 2015
	Renforcer les capacités de répression de l'IBESR en organisant des inspections de routine ou des inspections ciblées dans le cadre des efforts de protection de l'enfance, plutôt qu'en effectuant des inspections uniquement en fonction des plaintes reçues.	2013 – 2015
	Fournir une formation et des ressources suffisantes pour renforcer les capacités du MAST, de l'IBESR, de la BPM et des responsables judiciaires à bien faire respecter les lois sur le travail des enfants.	2013 – 2015
	Recueillir et rendre accessibles au public des informations sur le nombre des enquêtes criminelles menées, des infractions constatées, des poursuites lancées et des condamnations prononcées en rapport avec les pires formes de travail des enfants.	2009 – 2015
	Étendre le territoire couvert par les lignes d'assistance téléphonique gratuites administrées par la BPM et l'IBESR pour faciliter le signalement de cas d'exploitation d'enfants en dehors de Port-au-Prince, notamment dans les zones rurales ; ventiler les plaintes en fonction du nombre des mineurs astreints au travail des enfants.	2013 – 2015
Politiques gouvernementales	Intégrer des stratégies d'élimination et de prévention du travail des enfants dans la Stratégie nationale d'action pour l'éducation pour tous.	2009 – 2015
Programmes sociaux	Accroître l'accès à l'éducation en : • Éliminant les frais liés à la scolarité dans les écoles publiques, • Augmentant les infrastructures scolaires, surtout dans les zones rurales, • Répondant aux besoins spécifiques en matière d'éducation des groupes démographiques vulnérables, notamment des nouveaux arrivants venus de la République dominicaine, • Fournissant une formation aux enseignants, et • Veillant à ce que les administrateurs scolaires et les enseignants autorisent les enfants sans acte de naissance et uniformes à aller à l'école.	2009 – 2015
	Amplifier la base de données nationale sur la protection de l'enfance, notamment en identifiant les enfants des rues déplacés et les enfants employés dans le domaine de la domesticité.	2010 – 2015
	Développer les programmes sociaux existants pour s'attaquer au problème du travail des enfants dans son ensemble, en particulier dans le domaine de la domesticité.	2010 – 2015